

EDITORIAL

Habituellement le bulletin communal vous est présenté en début d'année, ce ne sera pas le cas de l'édition 2013 qui sera à la fois bulletin de fin d'année et bulletin de fin de mandat.

Cette année a été fortement marquée par la finalisation du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme), et je tiens à remercier Chantal, Maryse, Sandrine, Christian, Pierre, André et Gilles, pour l'implication, la détermination et le courage dont ils ont fait preuve tout au long de l'élaboration de cet important document communal (vous trouverez une explication détaillée ci-après).

L'année 2014, maintenant très proche, verra au mois de mars, se dérouler les élections municipales. Des élections municipales avec de nouvelles règles électorales pour les communes de moins de 1 000 habitants, ce qui va avoir pour conséquence de modifier les habitudes des électeurs, notamment à La Balme de Thuy. La loi maintient le mode d'élection des élus municipaux selon un scrutin plurinominal majoritaire, avec panachage, mais avec obligation de déclaration et d'affichage des candidatures. Une déclaration de candidature, déposée en Préfecture, est désormais obligatoire pour tous les candidats :

- le troisième jeudi qui précède le jour du scrutin, à 18h, pour le premier tour,
- le cas échéant, le mardi qui suit le premier tour, à 18h pour le second tour, si le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Les conditions complètes de ce nouveau mode électoral seront à votre disposition au secrétariat de mairie ou sur le site Internet de la commune « www.la-balme-de-thuy.fr » dès que possible, dans tous les cas un bulletin d'information «Elections Municipales» vous sera distribué en début d'année 2014.

Pour ma part, en mars 2014, j'aurai effectué quatre mandats d'élu, dont trois de maire. Je pense que 19 années en qualité de maire, cela suffit pour moi, mais cela suffit surtout pour vous. Je ne serai donc pas candidat. Je remercie toutes les personnes qui, au cours des quatre dernières élections municipales, ont voté pour moi ainsi que tous les collègues élus conseillers municipaux qui ont fait de même en m'élisant maire de la commune de La Balme de Thuy à trois reprises.

Si j'estime satisfaisant le mode et la qualité de vie qui ont été maintenus dans notre village grâce au travail, au dynamisme et aux actions des diverses équipes municipales qui se sont succédées, du personnel communal et de nos associations dont je félicite tous les membres et leurs présidents, j'estime très satisfaisant l'ensemble des dossiers et des travaux communaux réalisés de manière collégiale ces 19 dernières années et surtout le bon état des finances communales que nous laisserons à l'issue de ce mandat.

Pour les prochaines élections municipales, je vous fais confiance, je suis sûr que vous saurez motiver les nombreux éléments de valeur dont la commune dispose à être candidat, ou être candidat vous même, car vous avez démontré un grand intérêt pour l'avenir et l'évolution de notre village en participant massivement à l'enquête publique du PLU ainsi qu'un civisme électoral remarquable, comme le prouve le prix de la Marianne du Civisme décerné aux électeurs de la commune de la Balme de Thuy pour leur participation record aux votes lors des élections présidentielles et législatives de 2012. Je vous en félicite.

Ce tout dernier mandat m'a permis de découvrir l'intercommunalité élargie et je profite de cette occasion pour remercier les collègues maires et l'ensemble des élus de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes pour l'accueil qu'ils m'ont réservé au sein de leur assemblée, avec une pensée toute particulière pour mes deux collègues maires et les élus d'Alex et Dingy St Clair avec qui nous avons débuté une intercommunalité à trois communes, il y a de cela plus de quinze ans.

Je terminerai en vous adressant à tous et à toutes un grand merci et en vous souhaitant, au nom de toute l'équipe municipale, de bonne fêtes de fin d'année ainsi qu'une très bonne et très heureuse année 2014.

Le maire Christian Deroussin

